

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 18/SG/CD rendant exécutoire la délibération. n° 415/6°L du 16 septembre 1967 de la Commission permanente de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas instituant une zone de protection autour des puits et forages de l'Ambouli

n° 18/SG/CD

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
29 septembre 1967

Numéro JO
n° 11 du 10/10/1967

Date du numéro
10 octobre 1967

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 415/6° L du 16 septembre 1967 de la Commission permanente de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas instituant une zone de protection autour des puits et forages de l'Ambouli.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera,

ALI AREF BOURHAN.